

MONTPELLIER

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Plan des ZAD,
des périmètres sensibles
départementaux
et du DPU

1:2 000

-  DPUR *Droit de préemption urbain renforcé*
-  DPU *Droit de préemption urbain*
-  ZAD *Zone d'aménagement différé*
-  ZPSD *Droit de préemption sur les zones naturelles sensibles*

